

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 21 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de NONETTE - ORSONNETTE, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie d'Orsonnette, sous la présidence de Monsieur Pierre RAVEL, Maire.
Date de la convocation : 14/09/2023

Etaient présents : Mesdames BERNARDO Danielle, DEGEZ Gaëlle, GRASSET Lydia, NICHON Jacqueline et VIDAL Odile et Messieurs RAVEL Pierre, BERNARD Maurice, CHAUMET Michaël, CHEVALIER Daniel, GOURDIN Daniel et TOURNEBIZE Aurélien

Excusées : Monsieur DELAUNOY Matthieu ayant donné pouvoir à Monsieur BERNARD Maurice
Monsieur MAREUGE Baptiste ayant donné pouvoir à Monsieur RAVEL Pierre
Mesdames HAMMOUDI Zoubida, RAMENTOL Mélanie et VERNEDE Aurélie

Absents : Messieurs EROUART Loïc et MARTY Thibaud

ORDRE DU JOUR :

1. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE
2. DEMANDE DE SUBVENTION DE LA STE DE CHASSE LA PROTECTRICE
3. DEMANDE DE SUBVENTION DE SOLIDARITE PAYSANS EN AUVERGNE
4. RETROCESSION CONCESSION CIMETIERE
5. SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE : PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
6. DELAIS TRAVAUX EGLISE STE MADELEINE
7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Maurice BERNARD a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du conseil du 09 juin 2023, celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, il a été approuvé à l'unanimité des membres votants. Ensuite, Monsieur le Maire et le secrétaire de la séance du 09/06/2023 arrêtent ce procès-verbal en y apposant leur signature.

Monsieur le Maire demande aux conseillers la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la modification du périmètre délimité des abords (PDA) de l'église Sainte-Madeleine d'Orsonnette.

A l'unanimité les membres du conseil acceptent la proposition de Monsieur le Maire.

N°7 - Modification du Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'église Sainte-Madeleine d'Orsonnette :

Monsieur le Maire rappelle que la commune est concernée par la servitude d'utilité publique de protection de l'église Sainte-Madeleine d'Orsonnette.

Comme noté dans le porter à connaissance de l'Etat (consultation de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) en date du 21 juin 2021) dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Nonette-Orsonnette, l'église Sainte-Madeleine a fait l'objet d'une étude afin de substituer au rayon de 500 mètres un périmètre délimité des abords.

Monsieur le Maire présente aux conseillers ce projet dont copie jointe, établi par Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, chef de l'UDAP du Puy-de-Dôme.

Monsieur le Maire précise que la commune doit se positionner quant à la validité de ce nouveau PDA ainsi que les services de l'Etat et d'instruction, puis une enquête publique devra être organisée.

A l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis favorable à la proposition de modification du périmètre délimité des abords de l'église Sainte-Madeleine d'Orsonnette, faite par Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France.

1 Demande de fonds de concours à l'Agglo Pays d'Issoire - Travaux de restauration du mur du Parc des Horts à Nonette (annule et remplace la délibération n°20220408/07-2) :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que par délibération du conseil municipal en date du 08 avril 2022, il avait été sollicité un fonds de concours pour la restauration d'un mur du Parc des Horts à Nonette à hauteur de 50 % du montant total des travaux soit 6.338,00 € sur 12.677,52 € HT. Le conseil communautaire avait accordé un fonds de concours d'un montant de 6.338,00 € relatif à ce projet.

Or la mairie a obtenu une subvention de 40 % du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds des Initiatives Communales pour la restauration de plusieurs murs sur la commune dont celui du Parc des Horts objet de la délibération.

Il convient de demander l'annulation de ce fonds de concours auprès des services de l'Agglo Pays d'Issoire et de refaire une demande incluant la subvention obtenue du Département.

Monsieur le Maire propose donc de demander un nouveau fonds de concours pour les travaux de réfection du mur du Parc des Horts à Nonette, à hauteur de 30 % du montant HT des travaux soit 3.803,00 €

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de solliciter sur les travaux de restauration du mur du Parc des Horts à Nonette un fonds de concours auprès de l'Agglo Pays d'Issoire à hauteur de 30 % du montant total HT.

2 Demande de subvention de la société de chasse « La Protectrice » :

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de subvention de la part de Monsieur le Président de la société de chasse « La Protectrice », pour les aider financièrement dans le cadre d'aménagements pour favoriser le petit gibier et l'organisation du ball-trap annuel.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 400 € à la société de chasse « La Protectrice ».

3 Demande de subvention de l'association « Solidarité Paysans en Auvergne » :

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de subvention de la part de l'association « Solidarité Paysans en Auvergne » - Marmilhat 63370 LEMPDES - qui défend et accompagne les agriculteurs en difficulté.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 150,00 € à l'association « Solidarité Paysans en Auvergne »

4 Rétrocession concession cimetière :

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande verbale de rétrocession de concession achetée dans le nouveau cimetière d'Orsonnette et reste dans l'attente de la confirmation écrite.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de se positionner quant à l'éventualité de la reprise de cette concession et à quel tarif : sachant qu'il n'est possible de restituer qu'un maximum des 2/3 du montant de la vente à la date du titre (le 1/3 restant étant automatiquement attribué aux œuvres sociales).

5 SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE - Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés :

Monsieur le Maire indique que le SICTOM Issoire-Brioude élabore son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2024 - 2029 : ensemble d'actions coordonnées visant à l'atteinte d'objectifs, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés.

Ce projet doit être soumis à la consultation du public, avant son adoption en Comité Syndical du SICTOM Issoire-Brioude. Aussi, les usagers sont invités à transmettre leur avis sur le contenu de ce projet. Les éventuelles remarques et suggestions devront être transmises soit par voie électronique à sictom.issoire.brioude@wanadoo.fr ou par voie postale : SICTOM Issoire-Brioude - BP 88 - 43102 BRIOUE CEDEX.

6 Délais travaux restauration extérieure église Ste Madeleine d'Orsonnette :

Monsieur le Maire indique que les travaux de restauration extérieure de l'église Ste Madeleine d'Orsonnette se terminent et que la réception des travaux devrait se faire le 29 septembre 2023.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux comprenant 5 lots ont été décomposés en 2 tranches sur demande des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes.

L'ensemble des travaux ont pris du retard par rapport aux accords prévus sur les actes d'engagement. Ce retard est lié aux contrôles techniques et scientifiques des services de l'Etat, et ne peut être imputé aux entreprises.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder des dépassements de délais pour l'ensemble des 5 lots et de ne pas appliquer les pénalités de retard prévues pour les dépassements de délais.

7 Questions et informations diverses

> Point sur les travaux des églises Ste Madeleine et St Nicolas :

o Sainte Madeleine :

Les travaux de restauration extérieure se terminent et la réunion de fin de chantier aura lieu ce vendredi 29 septembre

○ **Saint Nicolas :**

Cette église est entièrement classée par arrêté ministériel du 30 juin 2023

Les études se terminent et les autorisations de travaux sont en cours de demande auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

A la suite des différents épisodes de sécheresse des fissurations sont apparues et une demande avait été faite en 2018 auprès de l'assurance dans le cadre de la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle dont a été reconnue la commune par les services de l'Etat. Les experts de l'assurance se sont rendus sur place et ont reconnu la nécessité et l'ampleur des travaux, en présence de Mme PORTALIER de la DRAC et de Mme AGENIS architecte en charge des études avant travaux pour cette église.

Les demandes de subventions sur les études et travaux pour l'entretien sur les débords latéraux en pierres du clocher en élévation Nord et Sud de l'église St Nicolas avaient été demandées avant son classement. Il convient donc de faire de nouvelles demandes avec des taux plus intéressants (DRAC 45% au lieu de 30% et Département 36% au lieu de 30%) et d'ajouter les travaux d'entretien des abat-sons de ce clocher.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte la demande des nouvelles subventions pour les travaux précités.

➤ **Paratonnerre à Orsonnette :**

Une voisine de l'église Ste Madeleine d'Orsonnette a contacté M. le Maire pour lui indiquer les problèmes d'électrosensibilité qu'elle rencontrait depuis l'installation du paratonnerre sur l'édifice.

Après questionnement, Monsieur le Sous-Préfet a répondu que les paratonnerres qui étaient reliés à la terre n'émettaient pas d'ondes et la demande de cette dame paraissait donc injustifiée.

➤ **Contrat aidé :**

Un nouveau contrat aidé a été conclu avec M. MAGNE et les services de Pôle Emploi à compter du 1^{er} octobre 2023 pour une durée d'un an avec un taux de prise en charge de l'Etat de 40%

➤ **Déploiement des secours :**

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme a informé la commune d'un nouveau plan de déploiement des secours : le Centre de Secours de Lamontgie sera le premier sollicité sur la totalité de la commune

➤ **Installation composteurs :**

A partir de janvier 2024, il sera interdit de déposer des produits fermentescibles dans les poubelles ménagères. Les particuliers peuvent se procurer gratuitement des composteurs individuels auprès du SICTOM Issoire-Brioude.

Monsieur le Maire propose l'installation de deux nouveaux composteurs partagés : un, sur la Place du Bouillas à Nonette et le second, vers le stade à Orsonnette.

➤ **Modification du contrat de location des salles communales :**

Monsieur le Maire indique que lors des locations des salles communales, le tri dans les containers n'était pas toujours effectué correctement. Il propose d'informer les locataires en complétant le contrat de location par une mention qui préciserait l'existence et l'utilisation des containers - un pour les déchets ménagers, un pour les produits recyclables - ainsi que par la nécessité de déposer les récipients en verre dans les containers prévus à cet effet dans la commune. Il propose également d'inclure cette clause dans la caution de 75,00 € afin d'inciter les locataires à respecter ces consignes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions précitées.

➤ **Colliers chiens :**

Dans le cadre de troubles de voisinages suite à des aboiements de chiens, de nombreux mails ont été adressés à la Mairie. Monsieur le Maire a organisé une rencontre entre les voisins et le propriétaire des chiens afin de trouver une solution d'apaisement. Le propriétaire s'est engagé à mettre des colliers anti-aboiements à ses chiens et la Mairie a participé à l'achat de deux colliers.

Les services de la SPA sont intervenus et ont constaté que les chiens étaient bien traités.

➤ **Entretien des chemins :**

Monsieur Daniel CHEVALIER doit prochainement rencontrer l'entreprise chargée de passer l'épaveuse dans les chemins communaux afin d'en déterminer la priorité.

➤ **Toilettes de l'Agence Postale :**

Les toilettes de l'agence postale présentaient des problèmes importants de fonctionnement et nécessitaient des interventions très régulières. Aussi il a été procédé au remplacement de celles-ci.

➤ **Point sur la Voie Verte :**

Les personnes en charge du déploiement de la Voie Verte sur le département sont venues présenter à la Mairie les tracés retenus et les démarches qui vont être entreprises pour mettre en place cette voie : acquisitions amiables, déclaration d'utilité publique. Cette chaussée aura une largeur de 3 m et plusieurs revêtements de chaussée adaptés à chaque situation pourront être mis en œuvre.

➤ **Zones blanches téléphoniques :**

La Sous-Préfecture de Thiers et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ont mis en place une nouvelle plateforme sur laquelle les collectivités peuvent signaler les zones blanches de la téléphonie mobile.

Madame Gaëlle DÉGEZ s'est proposée pour s'en occuper dans la continuité de ses précédentes interventions sur une ancienne plateforme.

➤ **Egouts à Orsonnette :**

A proximité de l'atelier municipal d'Orsonnette il a été constaté un problème au niveau d'un regard situé sur le réseau d'assainissement collectif de la commune. En effet celui-ci était ouvert et une quantité importante de graviers s'y trouvait à l'intérieur.

L'Agglo Pays d'Issoire possédant la compétence assainissement doit intervenir dans un premier temps en faisant un passage caméra.

➤ **SICTOM Issoire-Brioude : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2022 :**

Le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, établi par le SICTOM Issoire-Brioude, a été précédemment adressé aux élus afin qu'ils en prennent connaissance et celui-ci est laissé à la disposition du public

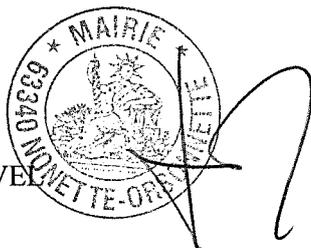
➤ **Agglo Pays d'Issoire : rapport d'activité 2022 :**

Le rapport d'activité 2022 établi par l'Agglo Pays d'Issoire, a été précédemment adressé aux élus afin qu'ils en prennent connaissance et celui-ci est laissé à la disposition du public

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h35

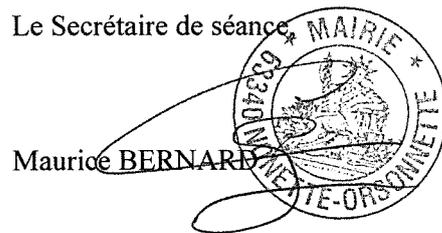
Le Maire,

Pierre RAVEL



Le Secrétaire de séance,

Maurice BERNARD



Procès-verbal mis en ligne sur le site internet de la commune le : 02 décembre 2023